

Minister for  
International  
Trade



Ministre du  
Commerce  
extérieur

N<sup>o</sup> 141

Le 15 juin 1989

ÉTABLISSEMENT DES GROUPES SPÉCIAUX DE  
RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS EN VERTU DU  
CHAPITRE 19 DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui la désignation des membres canadiens pour les deux premiers différends qui seront jugés selon la procédure établie par les groupes spéciaux de règlement de différends, en vertu du Chapitre 19 de l'Accord de libre-échange. Les groupes spéciaux ont été formés à la demande des exportateurs canadiens qui désirent faire réévaluer les décisions prises par le Département américain du Commerce.

Messieurs Peter Clark, Glenn Cranker et Ivan Feltham seront les membres canadiens du groupe spécial formé de cinq personnes qui étudiera une décision administrative prise par le Département américain du Commerce au sujet de la marge de dumping applicable aux exportations de framboises rouges. Messieurs Robert Cassidy Jr. et Warren Connelly représenteront les États-Unis au sein de ce groupe spécial.

Messieurs Donald Brown et Michael Flavell seront les membres canadiens du groupe spécial de cinq membres qui examinera la portée d'une décision administrative en matière antidumping prise par le Département américain du Commerce relative aux pièces de remplacement pour de l'équipement automoteur d'asphaltage routier. Messieurs William Alberger, David Gantz et Theodore Kassinger représenteront les États-Unis au sein de ce groupe spécial.

Les deux groupes spéciaux tiendront bientôt une réunion afin de choisir leur président respectif.

.../2

En vertu du Chapitre 19 de l'Accord de libre-échange, la partie intéressée peut demander qu'un examen judiciaire des décisions finales rendues par des tribunaux nationaux dans un différend portant sur des droits compensateurs et antidumping soit remplacé par un examen effectué par des groupes spéciaux de cinq membres, canadiens et américains. Avant l'adoption de l'Accord de libre-échange, les deux différends auraient fait l'objet d'un examen judiciaire par la U.S. Court of International Trade. Les deux gouvernements sont liés par les décisions des groupes spéciaux. Ceux-ci doivent rendre leur décision dans les 315 jours qui suivent la présentation d'une demande d'examen.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, PRIERE  
DE COMMUNIQUER AVEC:

Madame Suzanne Szukits  
Le Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires extérieures  
(613) 995-1874

## FRAMBOISES ROUGES

### Membres du Canada

Peter Clark	Conseiller en commerce international auprès de Grey, Clark, Shih and Associates Ltd. Ottawa, Ontario
Glenn Cranker	Associé au bureau d'avocats Stikeman, Elliott de Montréal, Québec
Ivan Feltham	Associé au bureau d'avocats McMillan, Binch de Toronto, Ontario

### Membres des États-Unis

Robert Cassidy Jr.	Avocat au bureau d'avocats Wilmer, Cutler et Pickering de Washington, D.C.
Warren Connelly	Avocat au bureau d'avocats Akin, Gump, Connelly de Washington, D.C.

## PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR ÉQUIPEMENT AUTOMOTEUR D'ASPHALTAGE ROUTIER

### Membres du Canada

Donald Brown	Associé au bureau d'avocats Blake, Cassels et Graydon de Toronto, Ontario
Michael Flavell	Associé au bureau d'avocats Clarkson, Tétrault de Montréal, Québec

### Membres des États-Unis

William Alberger	Avocat au bureau d'avocats Bishop, Lieberman et Cook de Washington, D.C.
David Gantz	Avocat au bureau d'avocats Oppenheimer, Wolf de Washington, D.C.
Theodore Kassinger	Avocat au bureau d'avocats Vinson et Elkins de Washington, D.C.